

• (2010)

L'honorable Paul Martin: Honorables sénateurs, je dois avouer que je ne saurais dire pour l'instant ce que nous ferons une fois ce débat terminé. Nous avons adopté la règle du huitième jour il y a trois sessions. On nous présentera sûrement un projet de résolution—mais je ne saurais dire à quel moment—découlant d'une proposition faite à l'autre endroit au sujet de l'établissement d'un comité mixte chargé d'enquêter sur la hausse des durées alimentaires. Il se peut qu'il y ait quelque mesure législative. Néanmoins, je ne saurais le dire pour l'instant.

L'honorable M. Flynn: Alors il n'y a aucune raison particulière de présenter la motion?

L'honorable M. Martin: Si, l'esprit de méthode; l'usage suivi depuis trois ans. C'est en soi, il me semble, une raison suffisante.

L'honorable M. Flynn: Elle n'est pourtant pas très convaincante.

L'honorable M. Martin: Je prévois que, dans l'exercice de ses fonctions, le leader de l'opposition continuera d'afficher le même zèle et une égale bonne humeur.

(La motion est adoptée.)

LE CODE CRIMINEL

L'ABOLITION DE LA PEINE CAPITALE—QUESTION

L'honorable Jacques Flynn: Honorables sénateurs, étant donné que la loi qui abolissait la peine de mort dans les cas de meurtres, sauf ceux de policiers, a expiré à la fin de 1972, je voudrais demander au leader du gouvernement quelle sera la politique du gouvernement quant à l'application de la peine de mort en attendant la décision du Parlement à ce sujet?

L'honorable Paul Martin: Le Solliciteur général présentera à l'autre endroit une mesure à cet effet aussitôt que possible.

L'honorable M. Flynn: Oui, mais je voudrais savoir ce qui se passerait entretemps—en attendant la décision du Parlement.

L'honorable M. Martin: Le Gouverneur en conseil continuera, comme auparavant, à régler ces questions en se basant sur la loi existante et à la lumière d'un examen de tous les faits pertinents dans chaque cas en particulier.

L'honorable M. Flynn: Dois-je comprendre que votre réponse signifie que la peine de mort ne sera pas imposée, peu importe la loi, tant que le Parlement n'aura pas pris une décision?

L'honorable M. Martin: Je le répète, cela dépendra de l'examen par le Gouverneur en conseil des faits entourant chaque cas.

L'honorable M. Langlois: Et non pas en dépit de la loi.

L'honorable M. Flynn: La réponse est vague.

L'HONORABLE EDGAR E. FOURNIER

RETOUR À LA CHAMBRE APRÈS UNE MALADIE

L'honorable Edgar E. Fournier: Honorables sénateurs, j'aimerais poser une question de privilège. Après 26 mois d'absence, je suis heureux de reprendre mon siège dans cette enceinte.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Fournier: J'aimerais remercier les honorables sénateurs et les membres du personnel qui ont pris soin de moi dans ces moments difficiles.

Le 25 novembre 1970, tandis que je prenais le petit déjeuner au restaurant du Parlement, avec quelques députés de la Chambre, je fus frappé par une grave crise de paralysie, brutale et inattendue.

J'aimerais maintenant remercier l'honorable Hugh John Flemming, dont j'avais l'honneur de partager la table et qui a jugé bon de m'accompagner jusqu'à mon bureau. Il appela l'infirmière du Sénat, M^{me} Lépine, qui prit toutes les dispositions avec l'hôpital. Mes remerciements s'adressent à mademoiselle Lépine et aux gardiens de l'ordre Hull et Champagne, qui furent les premiers à m'escorter dans une chaise roulante en toute sécurité et dignité.

Je remercie également tous les honorables sénateurs auxquels je dois d'avoir reçu fleurs, cartes, visites ou appels téléphoniques; le sénateur Martin, qui a pris le temps de me rendre visite dans ma chambre d'hôpital; et le sénateur Flynn dont le bureau est resté constamment en rapport avec moi. Je remercie également différents membres du personnel et ma secrétaire, M^{me} Lafrenière. Je suis reconnaissant envers M. Roger Lalonde, qui s'est assuré que mes favoris ne poussaient pas au-delà de la limite autorisée par le Sénat. Voilà un exemple typique de l'amitié que l'on peut trouver au Sénat.

Je remercie tout particulièrement le sénateur Croll. Je regrette sincèrement d'être tombé malade au moment même où les choses allaient mal et où le comité sur la pauvreté connaissait des moments désagréables et difficiles. Le sénateur Croll fut plus qu'un père pour moi pendant mon hospitalisation. J'espère avoir l'occasion de dire quelques mots à ce sujet et de le remercier sous peu avec plus de générosité.

J'adresse mes très sincères remerciements à tous. Je ne dois pas oublier le docteur Preston et son personnel à l'Hôpital de la Ville d'Ottawa. On a pratiqué une intervention chirurgicale pour me retirer un caillot de sang qui s'était logé dans une artère et qui m'a causé des lésions irréparables au cerveau. J'ai toujours su que j'avais quelque chose d'anormal au cerveau, ce qui n'a pas changé grand-chose.

Enfin, mes remerciements au Très-Haut parce que c'est lui qui a le dernier mot et contrôle notre destin. Je dirai seulement que je me considère privilégié, car tout cela aurait pu être pire.

Pour ajouter à mes malheurs, un voyage à Fredericton qui devait être bref a duré six semaines. Le 22 octobre 1971, j'ai eu ce qu'on appelle un infarctus aigu du myocarde, causé principalement par les efforts excessifs tant physiques que mentaux que j'ai dû déployer à me remettre de l'effet de paralysie. J'ai dû tout réapprendre, n'étant même pas capable d'écrire mon propre nom.

Donc, honorables sénateurs, bien qu'il n'y ait pas tellement de marques visibles si ce n'est ma difficulté à m'exprimer, je dois maintenant m'accommoder d'une invalidité permanente d'environ 30 p. 100 qui affecte mon écriture et m'oblige à marcher avec une canne. J'ai perdu 70 livres à suivre un régime très sévère.

[Français]

Voilà, honorables sénateurs, en quelques mots le résumé de mon état physique et des efforts que j'ai faits pour combattre les difficultés qui seront toujours les miennes. Je les accepte toutes de bon cœur, et je remercie